

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT UFOLEP 44 BADMINTON MIXTE

Saison 2025-2026

Article 1

Ce championnat est ouvert à toute personne avec une licence UFOLEP Multisport Compétition pour la saison en cours.

Article 2

Ce championnat est organisé en plusieurs niveaux, de 1 à n , 1 étant le niveau le plus haut et n étant le niveau le plus bas.

Pour chaque niveau, hormis le dernier, il y a deux poules de même effectif (5 ou 6 équipes).

Selon le nombre d'équipe total, le dernier niveau comportera 1 ou 2 poules, avec 5 ou 6 équipes (la constitution des niveaux et des poules est décrite dans les articles 3 et 3 bis). C'est le seul niveau où une poule unique sera possible.

Par conséquent, chaque équipe joue 8 ou 10 rencontres pendant la saison régulière.

A la fin de celle-ci, une finale est organisée dans chaque niveau, opposant les premières équipes de chaque poule, voire entre les 2 premiers de la poule unique de niveau n .

Article 3

La constitution des niveaux et des poules dépend du nombre d'équipes engagées en début de saison et du classement de ces équipes la saison précédente.

Un principe général de montée et de descente est appliqué :

Le premier de chaque poule monte.

Le dernier de chaque poule descend.

Cas particuliers :

- le niveau n comporte 1 seule poule :
 - Les 2 premiers de la poule du niveau n montent.
 - Le dernier de chaque poule du niveau $n-1$ descendent.
- le niveau n comporte 2 poules :
 - Les 2 premiers de chaque poule du niveau n montent.
 - Les 2 derniers de chaque poule du niveau $n-1$ descendent.

Ces principes fonctionnent si toutes les équipes sont reconduites d'une année sur l'autre, sans suppression ou apparition d'équipes ou de clubs. Dans ces cas, la constitution des niveaux et des poules est précisée dans l'article 3 bis ci-dessous.

Article 3 bis

Lors de la préparation de la saison, les clubs sont invités à inscrire les équipes pour la saison à venir. Il arrive que certaines équipes de la saison précédente soient supprimées et que d'autres soient créées. La constitution ne peut être aussi automatique que précisée dans l'article 3. Elle suit donc les règles suivantes.

Règle n°1 : les nouvelles équipes commencent le championnat par le niveau le plus bas (sauf cas particulier vu avec la commission technique Ufolep), quitte à en créer un nouveau s'il y a trop d'équipes.

Règle n°2 : On constitue les poules en commençant par « remplir » les premiers niveaux avec 12 équipes. Le nombre de niveaux dépend donc du nombre d'équipes inscrites (*cf* tableau en annexe).

Règle n°3 : Les suppressions d'équipes créent des « appels d'air » vers le haut suivant la règle n°2. Après le premier de chaque poule, automatiquement promu, ce sont les équipes reléguées qui seront invitées à rester, puis les équipes les mieux classées la saison précédente qui seront tirées vers le haut. Un classement complet de chaque niveau sera calculé pour déterminer quelles équipes sont susceptibles d'être appelées à monter.

Règle n°4 : La répartition des équipes entre les 2 poules d'un même niveau se fait par tirage aléatoire pour toutes les équipes, avec les exceptions ou cas particuliers suivants :

- si un même club a 2 équipes dans le même niveau, elles seront réparties dans chaque poule
- les 2 équipes promues « naturellement » (1ere de leur poule respective l'année précédente) seront réparties dans chaque poule

Article 4

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite avant la réunion de lancement de la saison (début octobre). Le niveau des équipes reconduites de la saison précédente devra être respecté.

Article 5

Chaque équipe est composée d'**au moins 4 joueurs mixtes : 2 femmes et 2 hommes**, la composition des équipes est du ressort des responsables des associations.

Chaque joueuse et joueur doit posséder une licence UFOLEP.

La liste nominative des joueurs (nom, prénom, numéro de licence) composants les équipes inscrites devra être fournie, avant le lancement du championnat, à la commission technique badminton de l'UFOLEP 44. Il est ensuite possible de compléter cette liste tout au long de la saison.

Article 6

Tout joueur ayant joué au sein d'une équipe pendant la saison, ne pourra jouer dans aucune autre équipe de ce même championnat pendant cette même saison.

Pour participer en tant que joueur à la finale, il faut avoir participé à au moins une rencontre de l'équipe concernée par la finale pendant la saison régulière.

Article 7

Les rencontres se déroulent sur 4 matchs :

- 1 double dame
- 1 double homme
- 2 doubles mixtes

Les doubles ne peuvent pas être disputés par la même paire. Si une équipe présente plusieurs fois une paire identique lors d'une rencontre, seul le premier double sera comptabilisé, les autres seront considérés comme perdus.

Par conséquent, il faut au moins 2 femmes et 2 hommes pour assurer une rencontre.

Pour chaque rencontre, **si les deux équipes sont d'accord**, il est possible de remplacer le double dame par un simple dame ou un double mixte, et/ou le double homme pour un simple homme ou un double mixte, tant que l'alinéa ci-dessus est respecté.

Cet arrangement entre les 2 équipes doit être validé par les 2 capitaines au plus tard 24h avant la rencontre.

En cas de désaccord, c'est la règle initiale qui s'applique.

L'ordre des matchs se fait en concertation entre les 2 équipes.

En cas de désaccord, c'est l'ordre de la feuille qui s'applique.

Article 7bis

La finale se déroule sur 5 matchs :

- 1 double dame
- 1 double homme
- 3 doubles mixtes

Les mêmes règles qu'à l'article 7 s'appliquent.

Par conséquent, il faut au moins 2 femmes et 2 hommes pour assurer une rencontre de finale.
Si l'effectif prévu ou présenté n'est pas suffisant, il faut en référer à la commission technique.

Article 8

Chaque match se déroule en 2 sets gagnants de 21 points.

Les règles du jeu sont celles de la FF de badminton.

Le club qui reçoit fournit les volants. Les Mavis 600 et 2000 de Yonex sont homologués.

Article 8bis

En cas de match non joué ou non valable, le score enregistré sera 21/0 21/0.

En cas de blessure pendant un match, la victoire est donnée à l'adversaire de la personne blessée :

- les scores des sets finis avant la blessure sont conservés,
- le score du set entamé est complété à 21 (ou +2 points d'écart) en faveur de l'adversaire de la personne blessée,
- s'il faut un 3^e set, le score est de 21-0 pour l'adversaire de la personne blessée

exemple 1 : blessure alors que le score est de 21-15 / 12-15 pour la personne blessée

⇒ le score final est de 15-21, 21-12, 21-0 pour l'adversaire de la personne blessée

exemple 2 : blessure alors que le score est de 17-21 / 19-15 pour la personne blessée

⇒ le score final est de 21-17, 21-19 pour l'adversaire de la personne blessée

Article 9

Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit prendre contact avec le capitaine de l'équipe adverse, au minimum 1 mois avant la période de rencontre prévue. L'équipe visiteur a 15 jours pour répondre.

Article 10

Les rencontres se déroulent au jour et heure d'entraînement du club qui reçoit ou le cas échéant à un jour et une heure convenus entre les 2 capitaines en fonction des disponibilités de salle de l'association qui reçoit. Pour la finale, la date et les heures sont fixées par le club qui organise la rencontre.

Article 11

La feuille de rencontre est à rédiger **correctement et complètement** par le capitaine qui reçoit :

- renseigner le niveau et la poule (A ou B) et la journée de championnat
- le club et équipe qui reçoit
- le club et équipe qui est invitée
- prénom et nom des joueurs de chaque match de la rencontre
- s'assurer de la cohérence entre les scores et le résultat (1-0 ou 0-1) d'un match

L'équipe qui reçoit doit remplir en premier la composition des 4 matchs de la rencontre, **puis, ensuite,** le capitaine de l'équipe invitée remplit à son tour, la composition des 4 matchs de la rencontre.

La composition des 4 matchs de la rencontre ne peut changer au cours de la rencontre, sauf blessure.

Les deux capitaines doivent signer la feuille après la rencontre.

Le ou la capitaine qui reçoit doit renvoyer cette feuille dans les 3 jours qui suivent la rencontre à : feuillesmatch.ufolep44@gmail.com

Une feuille « exemple » sera fournie en début de saison.

Article 12

Attribution des points à l'issue de la rencontre :

Victoire	3 points
Nul	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point (pour l'équipe ayant déclaré forfait / 3 points pour l'autre équipe)

En cas de forfait, le score suivant est enregistré, en faveur de l'équipe disponible :
21/0 21/0 pour chacun des 4 matchs de la rencontre.

Classement général de la saison régulière : En cas d'égalité de points, on départage les équipes par les critères suivants et dans cet ordre :

- match average général
- set average général
- point average général

Article 13

La participation à ce championnat implique avoir connaissance et respecter ce règlement.

Article 14

Les résultats et classements peuvent être consultés sur le site internet de l'UFOLEP 44 : ufolep44.com

Article 15

La pratique du badminton au sein de ce championnat s'inscrit dans une démarche éducative et citoyenne, fidèle aux valeurs portées par l'UFOLEP : respect, solidarité, plaisir, inclusion, convivialité et fair-play.

À ce titre, chaque joueur/se s'engage à :

Pratiquer dans le plaisir : le badminton est avant tout un moment de détente, de bien-être et de joie partagée. Le plaisir du jeu prime sur l'enjeu.

Favoriser la convivialité : les échanges, la bonne humeur et l'accueil de chacun·e sont essentiels à la vie du groupe. Un sourire, un mot d'encouragement ou un geste d'entraide font toute la différence.

Respecter les autres : partenaires, adversaires, encadrant·es, arbitres et bénévoles doivent être traités avec bienveillance, écoute et équité.

Faire preuve de fair-play : accepter les décisions, reconnaître les points de l'adversaire, jouer loyalement et encourager les attitudes positives.

Promouvoir l'inclusion : chacun·e, quel que soit son âge, son niveau, son origine ou ses capacités, a sa place sur le terrain. La diversité est une richesse.

Prévenir les conflits : en cas de désaccord, le dialogue respectueux est privilégié. Les responsables peuvent être sollicités pour faciliter la médiation si nécessaire.

Tout comportement contraire à ces principes pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre, voire de mesures adaptées en cas de manquement répété ou grave.

Dans ce cas, le capitaine de l'équipe concernée doit faire remonter une réclamation via le président de son club à la commission technique de badminton. Cette réclamation doit se faire dans les 7 jours à l'adresse cbraud@ufolep.org en précisant la rencontre concernée et les motifs du litige.

La commission technique de badminton, seule habilitée en cas de litige, rendra une décision dans le mois.



Annexe : Nombre de niveaux en fonction du nombre d'équipes engagées

Nombre d'équipes au total	Nombres d'équipes par niveau						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
37	12	10	10	5			
38	12	10	10	6			
39	12	12	10	5			
40	12	12	10	6			
41	12	12	12	5			
42	12	12	12	6			
43	12	11	10	10			
44	12	12	10	10			
45	12	12	11	10			
46	12	12	12	10			
47	12	12	12	11			
48	12	12	12	12			
49	12	12	10	10	5		
50	12	12	10	10	6		
51	12	12	12	10	5		
52	12	12	12	10	6		
53	12	12	12	12	5		
54	12	12	12	12	6		
55	12	12	11	10	10		
56	12	12	12	10	10		
57	12	12	12	11	10		
58	12	12	12	12	10		
59	12	12	12	12	11		
60	12	12	12	12	12		
61	12	12	12	10	10	5	
62	12	12	12	10	10	6	
63	12	12	12	12	10	5	
64	12	12	12	12	10	6	
65	12	12	12	12	12	5	
66	12	12	12	12	12	6	
67	12	12	12	11	10	10	
68	12	12	12	12	10	10	
69	12	12	12	12	11	10	
70	12	12	12	12	12	10	
71	12	12	12	12	12	11	
72	12	12	12	12	12	12	
73	12	12	12	12	10	10	5
74	12	12	12	12	11	10	6